



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur son site internet.

Pour rappel, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, pour cette année avant le 30 avril en raison du renouvellement de l'assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026, qui sera voté par le Conseil Municipal le 26 mars 2026, pourra être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de contenir (maîtriser) les dépenses de fonctionnement tout en apportant aux Neuvecellois une constance de niveau et de qualité de services;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt, pour la seconde année consécutive ;
- de mobiliser toutes les subventions possibles auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'une part, la section de fonctionnement qui budgétise les affaires courantes, dont la recette principale est la fiscalité locale, et l'une des dépenses principales le versement des rémunérations des agents ;

D'autre part, la section d'investissement qui budgétise à la fois les dépenses « récurrentes », comme les aménagements de sécurité ou les réfections de voirie, que des opérations structurantes de plus grande ampleur et « uniques ».

Il est à noter que des décisions modificatives pourront être apportées pour amender les crédits votés.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent à la fiscalité directe locale, aux dotations et participations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux droits de mutation sur les transactions immobilières, aux fonds Genevois, et à diverses subventions.

Concernant les dotations versées par l'Etat, l'instabilité politique liée aux contraintes imposées de réduction de la dette, ont encore une fois rendu incertain le niveau des dotations de l'état (DGF, FCTVA). In fine, la **loi de finance arrêtée le 02 février dernier** laisse le niveau de DGF stable pour les communes, mais les reversements, dont le fond de péréquation et le FNGIR sont eux en légère augmentation.

Le budget de fonctionnement de 2026 représente 4 495 337 euros tant en dépenses qu'en recettes dont 1 236 084 euros de virement à la section d'investissement.

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement du budget 2025 s'établissaient à 4 435 791 € dont 1 195 447 € de virement section d'investissement. Nous constatons donc une très légère augmentation du budget (+0.58%), et une augmentation du virement à la section d'investissement (+3.4%), ceci malgré la constance, reconduite depuis 5 ans, des taux d'imposition.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par : l'entretien et la consommation des bâtiments et des biens communaux, les rémunérations du personnel communal, les achats de matières premières et de fournitures, le remboursement des intérêts des emprunts, et divers reversements (FNGIR, fond de péréquation).

Pour le budget 2026, nous notons différents points :

Les reversements (FNGIR, fonds de péréquation) sont en augmentation de 15 K€, ainsi que les provisions pour recours sur contentieux de 40 K€, la plupart des autres postes sont stables par rapport à 2025.

Le total des dépenses de fonctionnement est en légère augmentation (de 19 K€ soit 0.58%) par rapport à celui de 2025.

Le versement des subventions aux associations loi 1901 est stable par rapport à 2025, à savoir 58 000 €.

Le détail des subventions qu'il est proposé d'attribuer aux associations en 2026 est le suivant :

Associations	Montant attribué
Association Le Jardin des Sons	500 €
L'Abri Théâtre	800 €
Association des Donneurs de sang de Neuvecelle	1 300 €

Compagnie de l'Une à l'Autre	200 €
L'Agastache	1 500 €
Jalmar Léman Mont Blanc	150 €
Neuvecelle Loisirs et Culture - NLC +	20 000 €
Lou Nove Chatni association des Parents d'élèves	5 000 €
Une Idée de Génie	800 €
Association Nyamague	600 €
Lire et faire lire 74	200 €
Association Chablaisienne Ecole à l'Hopital	100 €
Art Terre (labellisée CPIE Chablais-Léman)	500 €
Théâtralement vôtre - Association Théâtrale de Neuvecelle	1 500 €
Association Foyer Rural Sportif de Champanges	1 000 €
APEI Thonon et Chablais - Association des Parents d'Enfants Inadaptés	400 €
Association JMF RHONE ALPES - Jeunesse Musicale de France	750 €
ADMR - SSIAD Chablais Est	1 000 €
Secours Populaire Français	100 €
Banque Alimentaire de Haute-Savoie	150 €
Union Nationale des Combattants Alpes - association de Lugrin	300 €
Comité des fêtes de Neuvecelle - Neuv'Scènes Evénements	5 000 €
Espace femmes Geneviève D	200 €
Association VTT Pays de Gavot	300 €
Association Rugby Maxilly Pays d'Évian	100 €
Union Nationale des parachutistes	100 €
Amicale Jeepers du Chablais 74	500 €
Vaincre la Mucoviscidose - Virade du Chablais	1 000 €
Club des Aînés de Maxilly	200 €
Tennis Club Evian	1 000 €
Association Thononaise Chablaisienne Amis du Rail - ATCAR	300 €
Association Les Trompes de Chasses de Neuvecelle	1 500 €
France Alzheimer Haute-Savoie	200 €
SEPAS Impossible - (Malade de Sclérose en Plaques)	150 €
CFA MFR Vulbens	50 €
Association Arc en Ciel	100 €
Association Communale de Chasse agréée de Neuvecelle - ACCA	400 €
FSE Collège des Rives du Léman	500 €

Total

48 450,00 €

Pour un cumul de 48 450€

Le remboursement des intérêts des emprunts augmente de 4.2 %, passant de 202 487 € à 205 987€, soit 6.3 % des dépenses.

Fait important, ce budget a été établi sur les mêmes taux de fiscalité locale que 2025, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : la municipalité a décidé de ne pas majorer ces taux en 2026.

L'augmentation de l'imposition que subiront les propriétaires sera due, cette année encore, à la révision des bases fixée par l'Etat, soit 0.8% (basée sur l'inflation) et contre 1.7% en 2025, 3.40 % en 2024 et 7.10 %

en 2023.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 3 359 253 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, qui constitue le prélèvement reversé au budget d'investissement, s'élève à 1 236 084 € pour ce budget. Cette somme représente la capacité de la commune à financer elle-même ses projets. Nous prévoyons un budget d'investissement sans recourir à un nouvel emprunt. Le dernier emprunt contracté en 2024, de 1 086 000 € était nécessaire pour le besoin de financement de deux programmes importants, l'aménagement de la RD 1005 et la réhabilitation du réseau d'eau pluviale au Parc de L'Abbaye. Le choix a été fait pour 2026, comme pour 2025, de contenir nos investissements à ce que nous permet notre autofinancement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	BP 2026	BP 2025
011- Charges à caractère général	1 045 246.00 €	1 086 732.00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 379 400.00 €	1 337 900.00 €
014- Atténuations de produits	237 473.00 €	222 473.00 €
023- Virement à la section d'investissement	1 236 084.00 €	1 195 447.00 €
65- Autres charges de gestion courante	312 545.00 €	356 872.00 €
66- Charges financières	205 987.00 €	197 765.00 €
67- Charges spécifiques	1 000.00 €	1 000.00 €
68- Dotations aux provisions	77 602.00	37 602.00 €
TOTAL DES DEPENSES	4 495 337.00 €	4 435 791.00 €

Recettes	BP 2026	BP 2025
002- Résultat de fonctionnement reporté	477 937.22 €	357 872.78 €
013- Atténuations de charges	25 000.00 €	50 000.00 €
70- Produit de services, domaine, ventes	289 000.00 €	327 700.00 €
73- Impôts et taxes	360 000.00 €	375 000.00 €
731- Fiscalité locale	2 853 000.00 €	2 823 000.00 €
74- Dotations et participations	415 000.00 €	421 818.00 €
75- Autres produits de gestion courante	75 400.00 €	80 400.00 €
TOTAL DES RECETTES	4 495 337.22 €	4 435 791.00 €

c) La fiscalité

Elle représente 2 853 000 € soit 70 % des recettes de fonctionnement.

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

Il est rappelé que les taux avaient subi une augmentation de 2 % en 2017, en 2018 et en 2019, qu'ils avaient été reconduits en 2020, qu'une augmentation de 5 % avait été appliquée en 2021 et qu'ils ont été reconduits en 2022, 2023, 2024 et 2025.

Il vous est proposé de reconduire pour 2026 la fiscalité directe locale, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.12 %

- Taxe d'habitation :

16.29 %

Pour rappel, la loi de finances 2026 prévoit une revalorisation de **0.8 %** des bases d'imposition.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève donc à 2 480 000 €, même montant qu'en 2025.

Aucune augmentation ne sera appliquée non plus concernant la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

d) Les dotations de l'Etat

Une des conséquences des mesures de baisse du budget de dépenses de l'Etat, induit que les dotations attendues ne s'élèveront qu'à 257 000 € soit une baisse de 8 000 € par rapport au montant de 2025. Comme annoncé dans la loi de finances 2026 qui a été adoptée dernièrement, nous prévoyons en effet une légère baisse à la fois de la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale.

e) Autres principales recettes de fonctionnement

- En tant que Commune d'émergence de l'eau minérale d'Evian, Neuvecelle perçoit une surtaxe sur les eaux minérale d'un montant, que nous prévoyons stable en 2026 à 250 000 €.
- Une allocation de 150 000 €, légèrement supérieure à celle prévue au BP 2025, est inscrite au budget primitif de 2026 en compensation des 116 Neuvecellois travaillant dans le Canton de Genève (fonds genevois).
- Une attribution de 260 000 €, stable elle aussi, est allouée à la Commune en compensation des compétences transférées à la CCPEVA (ordures ménagères, eau potable, tourisme...)
- L'attribution des droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières, subira une nouvelle baisse de 15 000€ par rapport à 2025, ramenée à 100.000€, compte-tenu de la diminution du nombre de transactions immobilières constatée sur notre commune en 2025, comme en 2024

En résumé, les dépenses de fonctionnement du BP 2026 sont quasiment constante (+0.58 %) hors prélèvement pour dépenses d'investissement par rapport au BP de 2025 et les recettes de fonctionnement sont en légère baisse de 1.48 % hors résultats antérieurs.

Le résultat cumulé du CFU de 2025, en augmentation de 120 K€ rapport à 2024, et qui vient en complément des recettes de fonctionnement au BP, nous permet de générer un autofinancement supérieur (+3.4%), à celui de 2025.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- *en recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux aménagements routiers, à la réfection d'un réseau d'eaux pluviales...).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001- Solde d'exécution d'investissement reporté	98 834.00 €	021- Virement de la section de fonctionnement	1 236 084.21 €
041- Opérations patrimoniales	210 000.00 €	040- Opérations ordre transfère entre sections	37 602.00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	443 833.00 €	041- Opérations patrimoniales	210 000.00 €
20- Immobilisations incorporelles	177 300.00 €	10- Dotations, fonds divers et réserves	920 678.00 €
21- Immobilisations corporelles	1 954 922.21 €	13- Subventions d'investissement	450 525.00 €
		24- Produit de cession	30 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES	2 884 889.21 €	TOTAL DES RECETTES	2 884 889.21 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Le solde de l'aménagement et de la réhabilitation du Parc de Neuvecelle, classé ENS, avec la fin des actions réalisées en collaboration avec la CCPEVA et L'ONF notamment. Une enveloppe de 35.000 € TTC est prévue d'être utilisée cette année, ce programme étant subventionné sur certaines actions par le Conseil Départemental à hauteur de 60%.
- La réalisation de jardins familiaux à Maraiche qui vont prochainement pouvoir être mis en œuvre avec l'installation du système de récupération d'eau pluviale, puis la pose des clôtures extérieures de la parcelle, avant l'aménagement desdites parcelles. Ce projet d'un coût de 210.000.00€ TTC sera financé à hauteur de 25%, soit 42.898 € (DETR).
- L'achat d'un terrain situé entre la maison des associations et les services techniques, à vocation d'utilisation communale, d'une surface de 1 232 m² acheté 110 € le m², achat pour lequel nous avons sollicité un financement de l'Etat (DETR) à hauteur de 40 % pour un montant de 54 208 €.
- La poursuite des mesures d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux avec le remplacement de la verrière de la salle d'animation, pour un montant de 29.000 € TTC, travaux pour lesquels un financement à hauteur de 50% a été sollicité au titre de la DETR.
- La reprise du programme de Gros Entretien et Renouvellement (GER) sur l'amélioration de nos équipements d'éclairage public, prévu dans le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière. Une enveloppe de 60 000 € TTC y sera affectée, avec des aides de la part du SYANE.
- Des travaux d'aménagement et de sécurisation de voirie importants :

- L'aménagement du carrefour de Maraîche et du carrefour avenue d'Abondance/avenue de Milly pour lesquels des relevés topographiques ont été réalisés en 2025. Nous prévoyons une enveloppe globale de 175 000 € TTC pour ces travaux, avec une prise en charge espérée de 60.000 TTC au titre du CDAS,
- L'aménagement de plateaux surélevés et le déplacement d'abris-bus sur l'avenue de Maxilly, pour un montant de 50.000 TTC.
- L'amorce de la mise en œuvre du schéma communal de gestion des eaux pluviales et la reprise de l'étude de la tranche conditionnelle de notre ensemble ESP Milly.
- Nous solderons en 2026, divers travaux réalisés ou engagés sur 2025 :
 - L'aménagement et la sécurisation de la RD 1005 pour 183.000€ TTC.
 - L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques du chemin des Bois de Maraiche menant au parc de Neuvecelle pour 24.000 € TTC.
 - L'acquisition d'une pelle à pneu pour 243.800 € TTC.

La possibilité de fongibilité des crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section est offerte par la M 57 et repose sur une autorisation délivrée à l'exécutif par l'assemblée délibérante.

L'autorisation doit être matérialisée dans la maquette budgétaire dans le paragraphe informations générales ainsi que le pourcentage correspondant dans la limite de 7.5 % de chaque section exception faite des dépenses de personnel.

Sur cette base, l'autorisation sera donnée à Madame le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section dans la limite de 7.5 % des crédits de chaque section exception faite des dépenses de personnel.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- *de l'Etat* : Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 52 987 euros,

- *du Département* : Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), produits des amendes de police, convention de voirie et d'entretien, Espace Naturel Sensible du Parc de Neuvecelle pour un montant total de 337 562 euros.

III. PRECISIONS COMPLÉMENTAIRES

Comparatif des dépenses et recettes de la section de fonctionnement entre 2025 et 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Art.	Libellés	BP 2025	BP 2026	% Evol
604	Achats d'études, prestations de services (fourniture et livraison de repas à la cantine scolaire)	120 000.00 €	110 000.00 €	-8.33
606	Achats non stockés de matières et fournitures (énergie, fournitures de voirie, d'équipements, scolaires, administratives...)	336 832.00 €	340 746.00 €	1.16
613	Locations (chapiteaux, bâtiments modulaires en 2020 et 2021)	19 000.00 €	10 000.00 €	-47.37
614	Charges locatives et de copropriété (le Clos Chênevière)	4 000.00 €	5 000.00 €	25.00
615	Entretien et réparations (terrains, bâtiments, voies, réseaux, matériel roulant, maintenance)	197 000.00 €	192 000.00 €	-2.54
616	Primes d'assurances (multirisque et flotte de véhicules)	31 000.00 €	33 500.00 €	8.06
618	Divers (formations, documentation, tiers temps pédagogique, part. centre de loisirs...)	34 000.00 €	34 000.00 €	0.00
621	Personnel extérieur au service (contrats temporaires CDG, saisonniers Chablais Inter Emploi)	90 000.00 €	130 000.00 €	44.44
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (frais d'actes et de contentieux, frais portage 2 terrains EPF, analyse eaux de baignade)	80 000.00 €	79 000.00 €	-1.25
623	Publicités, publications, relations publiques (annonces légales, fêtes et cérémonies, bulletin municipal et Neuv'échos)	50 000.00 €	50 000.00 €	0.00
625	Déplacements, missions et réceptions	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00
626	Frais postaux et de télécommunications	24 000.00 €	24 000.00 €	0.00
627	Services bancaires (frais paiement TIPI périscolaire, frais de dossiers / prêts et ligne de trésorerie)	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00
628	Divers (cotisations, frais de gardiennage, frais de nettoyage des locaux, participation PM, frais portage EPF (taxes foncières)...))	148 000.00 €	149 500.00 €	1.01
633	Impôts, taxes sur les rémunérations (cotisations sur salaires)	23 900.00 €	23 900.00 €	0.00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (taxes foncières, redevances pontons)	9 500.00 €	9 500.00 €	0.00
641	Rémunération du personnel	809 500.00 €	809 000.00 €	-0.06
641	Rémunération du personnel non titulaire (agents recenseurs et nouveau DST)	54 000.00 €	53 000.00 €	-1.85
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance (URSSAF, caisses de retraite, assurance du personnel)	341 000.00 €	344 000.00 €	0.88
647	Autres charges sociales (médecine du travail, FIPHFP)	12 000.00 €	12 000.00 €	4.35
648	Autres charges de personnel (cotisation CNAS)	7 500.00 €	7 500.00 €	0.00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences (ADM 74 informatique)	3 500.00 €	4 000.00 €	14.29
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus	135 360.00 €	127 915.00 €	-5.50
654	Pertes sur créances irrécouvrables	23 085.00 €	2 203.00 €	-90.46
655	Contingents et contributions obligatoires (service d'incendie, fourrière auto, chenil)	107 427.00 €	107 427.00 €	0.00
657	Subventions (C.C.A.S. et associations)	78 000.00 €	58 000.00 €	-25.64
658	Autres charges de gestion courante (trop perçus, condamnations recours, arrondis impôts à la source, indemn. co. Enquêteur, droits utilisation logiciels)	9 500.00 €	13 000.00 €	36.84
661	Charges d'intérêts (intérêts de la dette)	197 765.00 €	205 987.00 €	4.16
673	Titres annulés	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00
681	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (amortissement dommage / ouvrage ESP, fonds de concours SYANE, provision dépréciation de créances)	37 602.00 €	77 602.00 €	106.38
739	Reversements (FNGIR, fonds péréquation ressources communales et intercommunales)	222 473.00 €	237 473.00 €	20.23

Total	3 240 344.00 €	3 259 253.00 €	1.51
Prélèvement pour dépenses d'investissement	1 195 446.78 €	1 236 084.22 €	0.89
Total des dépenses de fonctionnement	4 435 790.78 €	4 495 337.22 €	1.34

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Art.	Libellés	BP 2024	BP 2025	% Evol
641	Remboursements / rémunérations du personnel	50 000.51 €	25.000 €	-50.00
703	Redevance et recettes d'utilisation du domaine (concessions cimetières, red antennes, parkings et terrasses plage de Grande-Rive)	62 000.00 €	74 000.00 €	19.35
704	Travaux	500.00 €	500.00 €	0.00
706	Prestations de services (redevances services périscolaires)	257 000.00 €	210 000.00 €	-18.29
708	Autres produits (locations de matériel, refacturation CCPEVA, refacturation charges clos Chênevière, régie marchés nocturnes)	8 200 €	4 500.00 €	-45.12
731	Fiscalité locale (impôts locaux)	2 480 000.00 €	2 480 000.00 €	0.00
732	Attributions de compensation CCPEVA et droits de mutations	375 000.00 €	360 000.00 €	-4.00
733	Taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine (changement imputation M57 : 731)	13 000.00 €	13 000.00 €	0.00
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique (taxe sur l'électricité et surtaxe sur les eaux minérales)(changement imputation M57 : 731)	330 000.00 €	360 000.00 €	9.09
741	DGF (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale)	265 000.00 €	257 000.00 €	-3.02
744	FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement (n-1)	8 818.00 €	5 000.00 €	-43.3
748	Autres attributions et participations (compensations exonérations taxes foncières, recensement et fonds genevois)	148 000.00 €	153 000.00 €	3.38
752	Revenus des immeubles (locations logements Mairie, boucherie et brasserie et salles communales)	40 000.00 €	50 000.00 €	25.00
755	Débits et pénalités perçues (pénalités SHCB)	0.00 €	0.00 €	0.00
758	Produits divers de gestion courante (location licence IV débits de boisson, remboursements sinistres assurance...)	400.00 €	400.00 €	0.00
77	Produits exceptionnels	40 000.00 €	25 000.00 €	-37.5
Total hors résultat de fonctionnement reporté		4 077 918.00 €	4 017 400.00 €	-1.48
Résultat de fonctionnement reporté		357 872.78 €	477 937.22 €	33.55
Total des recettes de fonctionnement		4 435 790.78 €	4 495 337.22 €	1.34